

Rappel : Mode d'emploi candidatures

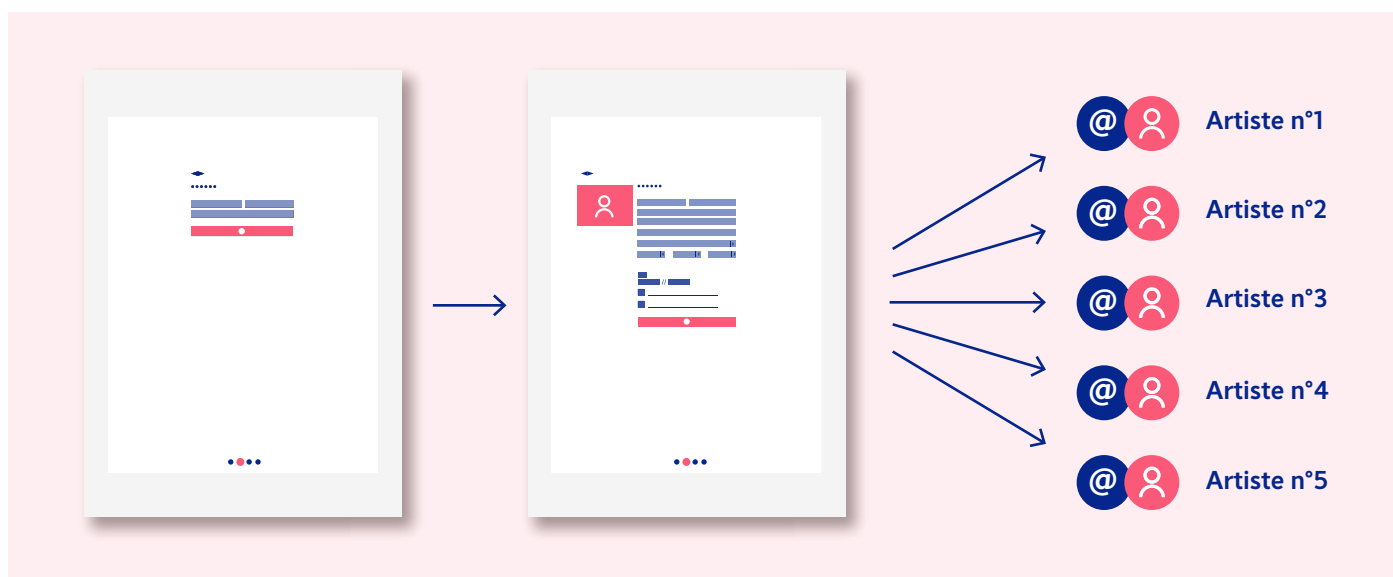
Le service d'inscription se fait en ligne. Nous vous invitons à prendre connaissance du fonctionnement général de cet outil et préparer l'inscription de votre "Atelier" ou la création de votre profil "Artiste".

ÉTAPE 1

En tant qu'Atelier, vous devrez désigner un administrateur qui sera en charge de créer et gérer le compte et le profil de l'Atelier (il sera le seul à posséder un accès pour intervenir sur la page de l'Atelier). Chaque artiste participant à l'Atelier devra fournir une adresse mail de référence valide.

Une fois le compte créé, l'administrateur pourra :

- Compléter le profil de l'Atelier
- Lancer des invitations mail aux Artistes (permanents ou invités) de l'Atelier. Ces derniers recevront un mail à l'adresse mail renseignée par le responsable de l'Atelier et pourront à leur tour compléter les informations sur leurs profils. Le nombre d'artistes participants est illimité et sera pris en compte dans le calcul des frais d'inscription (1 artiste = 30€ et forfaitaire au-delà de 6 artistes = 180€ avec un **maximum de 12 artistes par atelier**) Si votre atelier comporte plus de 12 artistes la tarification s'applique de nouveau.
- Enfin, compléter son propre profil Artiste s'il agit en tant qu'administrateur-Artiste de l'Atelier



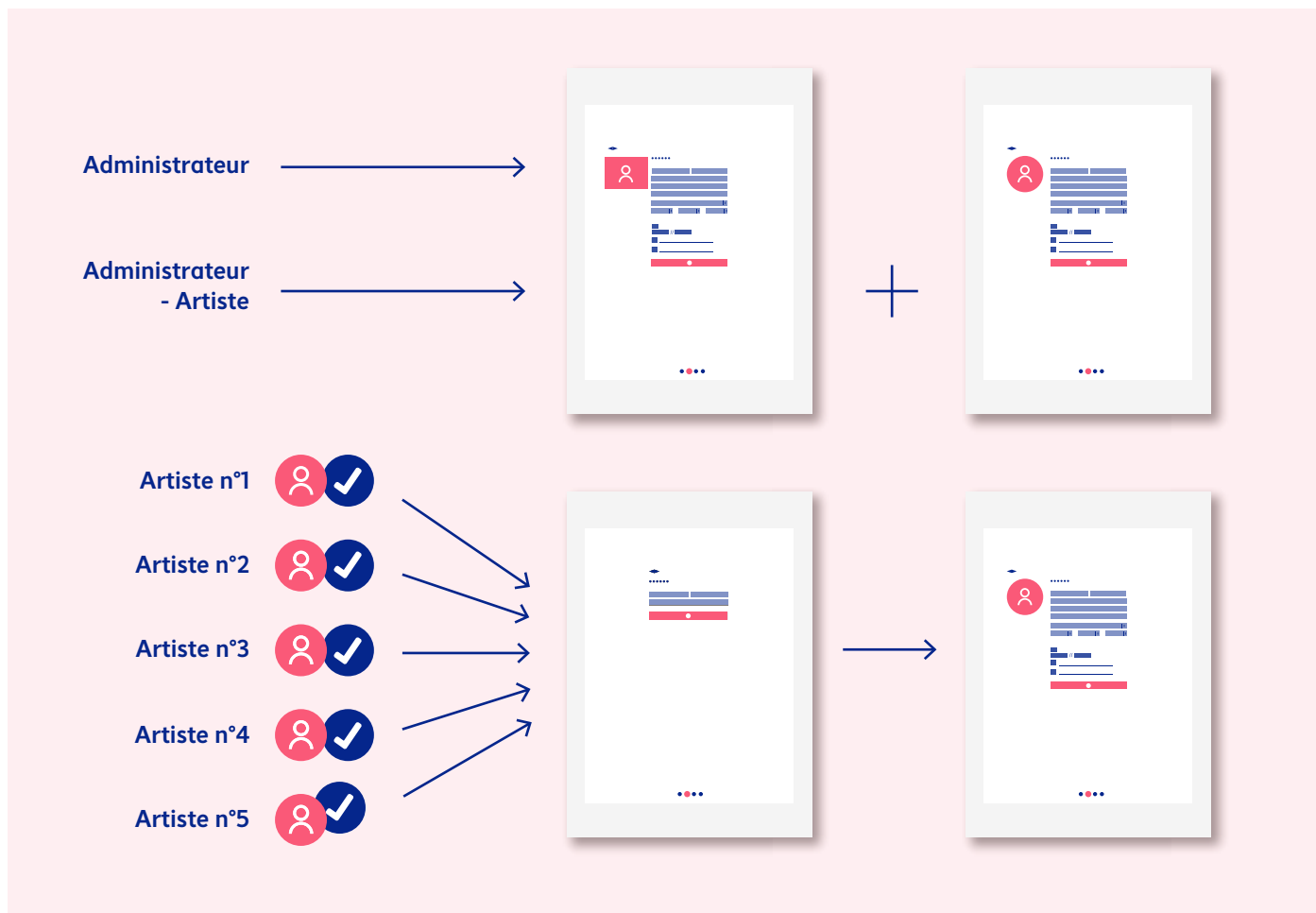
ÉTAPE 2

L'administrateur est en charge de remplir l'ensemble des données concernant l'Atelier. Chaque artiste active, gère et complète son profil.

Pour cette étape, vous pouvez d'ores et déjà préparer les éléments suivants :

- Textes de présentation (Atelier et Artistes, 3000 signes max.)
- Coordonnées complètes (ainsi que les différents accès par transport en commun desservant votre Atelier)
- Images (type de fichiers: jpg, taille: 3 Mo max.) ainsi que leurs titres, dates et crédits photographiques
- Vidéos: liens Vimeo, youtube, etc.
- Textes de présentation et informations des événements organisés par l'Atelier pendant les Ateliers Ouverts (dates, récurrence, type d'événement, artistes invités, etc.)

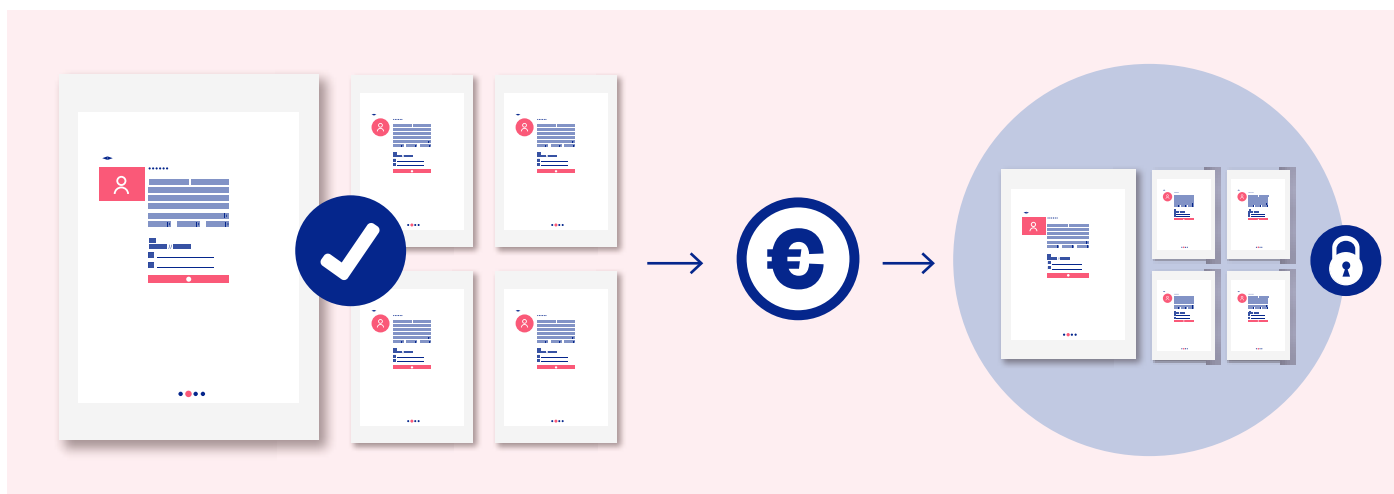
Vous aurez la possibilité de réaliser cette étape en plusieurs fois.



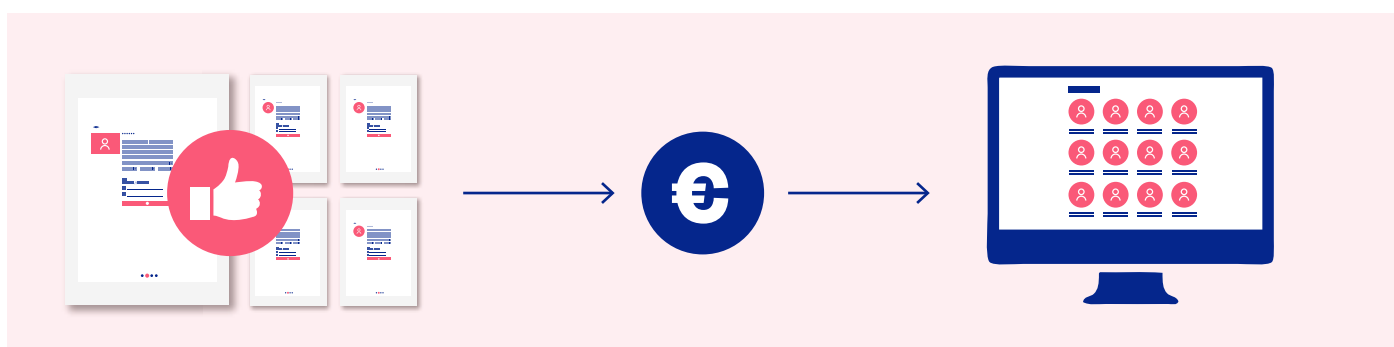
ÉTAPE 3

Une fois que les différents profils auront été complétés, vous devrez valider l'inscription en effectuant le paiement en ligne, avant la date de clôture des inscriptions. Ce paiement ne sera effectif qu'en cas de sélection de votre Atelier pour les Ateliers Ouverts; dans le cas où votre Atelier ne serait pas sélectionné, le virement n'aurait pas lieu.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'**une fois le paiement effectué, vous n'aurez plus la possibilité de compléter/modifier les informations des profils et ce jusqu'à la fin de l'évènement. Veillez donc bien à ce que chaque Artiste ait complété son profil avant de valider le paiement.**

**ÉTAPE 4**

En cas de sélection de votre Atelier, ses informations seront publiées sur le site des Ateliers Ouverts. Les différents profils seront par la suite compilés et représenteront un annuaire d'Artistes et d'Ateliers en région Alsace.



Aide au formulaire - 1^{ère} inscription

Nous attirons votre attention sur le fait qu'une fois le paiement effectué, vous n'aurez plus la possibilité de compléter/modifier les informations des profils et ce jusqu'à la fin de l'évènement. Veillez donc bien à ce que chaque Artiste ait complété son profil avant de valider le paiement.

PROFIL ATELIER

ÉTAPE 1

Renseignez l'adresse mail de l'administrateur de l'atelier.

Cette adresse vous servira à administrer le compte de l'atelier.

Un fois rentrée et les conditions générales de participations acceptées, vous aurez accès au profil de l'atelier.

→ **Une adresse mail par atelier.**

→ **Un mail de confirmation** (envoyé par contact@ateliersouverts.net) avec un mot de passe et un lien vers votre formulaire vous sera envoyé par mail

PROFIL ATELIER

ÉTAPE 2

ATTENTION: N'OUBLIEZ PAS DE SAUVEGARDER VOS ONGLETS EN CLIQUANT SUR LE BOUTON "SAUVEGARDER" AFIN QUE TOUTES LES INFORMATIONS SOIENT PRISES EN COMPTE, ET QUE VOUS PUISSEZ ACCÉDER AU PAIEMENT ET À LA VALIDATION DE VOTRE INSCRIPTION.

The screenshot shows a web form for creating a workshop profile. At the top, there are navigation tabs: INSCRIPTION, CONNEXION, SAISIE DES INFORMATIONS (highlighted in red), VALIDATION, and PAIEMENT. Below the tabs are three sub-tabs: L'ATELIER (1), ARTISTES INVITÉS, and ÉVÉNEMENTS. The main form area contains several sections:

- 1**: A sub-tab for 'L'ATELIER'.
- 2**: 'NOM DE L'ATELIER*' field.
- 3**: 'SITE WEB' field with a 'http://' prefix.
- 4**: 'ADRESSE*' field.
- 5**: 'COURS POSTAUX*' field.
- 6**: 'ACCÈS HANDICAPÉ' checkbox.
- 7**: 'ACCÈS TRAIN' field.
- 8**: 'PRÉSENTATION DE L'ATELIER*' text area.
- 9**: 'IMAGES DE L'ATELIER* (MAX 6)' section with an 'AJOUTER UNE IMAGE' button.
- 10**: 'LIENS SOCIAUX' section with fields for Facebook, Twitter, Google+, and LinkedIn.
- 11**: 'SAUVEGARDER' button at the bottom left and 'PASSER À LA VALIDATION' button at the bottom right.

- 1** → Cliquer sur les différents onglets pour avoir accès au formulaire à compléter. Pensez à sauvegarder toutes les informations avant de changer d'onglet.
- 2** → Renseignez ici le nom de votre atelier tel que vous voulez le voir afficher sur votre page. Sont exclus les noms commençant par "atelier".
- 3** → Renseignez ici l'adresse internet de l'atelier sous la forme : <http://votreatelier.com>
- 4** → Renseignez ici les différents transports en commun (lignes et arrêts) qui desservent votre atelier (6 accès max.)
- 5** → Renseignez ici le numéro de contact pour votre atelier. Ce numéro apparaîtra sur le site.
- 6** → Renseignez les possibilités d'accueil de votre atelier pendant l'évènement?
- 7** → Renseignez de manière précise les différents accès à votre atelier?
- 8** → Renseignez ici le texte de présentation de votre atelier (3 000 signes max.)

- 9** → Charger ici les images de votre atelier. Les images qui seront sélectionnées pour l'accueil devront impérativement être au format jpg et dans les dimensions suivantes:
460px(large) X 335px(haut)

- 11** → Pensez à sauvegarder toutes les informations avant de changer d'onglet.

- 10** → Renseignez l'adresse URL des liens sociaux que vous souhaitez faire apparaître sur le site?

PROFIL ATELIER

ÉTAPE 2

SUR CETTE PAGE DOIVENT UNIQUEMENT ÊTRE INDIQUÉS LES ARTISTES INVITÉS, PAS L'ARTISTE ADMINISTRATEUR CRÉATEUR DE LA FICHE ATELIER.

- 1 → Renseignez ici le statut de l'artiste au sein de votre atelier.
- 2 → Récapitulatif des artistes inscrits à l'atelier. Chaque artiste recevra une invitation pour compléter son profil et son inscription sera prise en compte dans le calcul des frais de participation.

PROFIL ATELIER

ÉTAPE 2

- 1 → Renseignez ici le nom de l'animation que vous voulez proposer.
- 2 → Veuillez sélectionner une catégorie correspondant à votre évènement.
- 3 → Précisez la date de votre évènement
- 4 → Précisez l'heure de début de votre évènement.
- 5 → Précisez le créneau horaire de votre évènement.
- 6 → Validez la création de votre évènement.

PROFIL ATELIER ÉTAPE 2

1 → Ce champ désigne le statut de la personne responsable de l'inscription de l'atelier. Déterminer si vous êtes un administrateur de l'atelier ou si vous participez aussi en tant qu'artiste à l'atelier.

2 → Renseignez ici votre adresse de contact

3 → Renseignez ici votre téléphone de contact

4 → Vous pouvez changer votre mot de passe

PROFIL ATELIER ET ARTISTE ÉTAPE 2

The screenshot shows a web form for creating a profile. At the top, there are tabs: 'INSCRIPTION', 'CONNEXION', 'SAISIR VOS INFORMATIONS' (highlighted in red), 'VALIDATION', and 'PAIEMENT'. Below these are sub-tabs: 'L'ATELIER', 'ARTISTES INVITÉS', 'ÉVÉNEMENTS', and 'ADMINISTRATEUR'. The main form area is divided into several sections:

- RESPONSABILITE ET INSCRIPTION:** Includes checkboxes for 'Je ne partage pas en tant qu'artiste' and 'Je partage en tant qu'artiste'.
- PRÉSENTATION DE L'ARTISTE:** Contains a large text area (marked with a red circle 1) and an image upload area (marked with a red circle 2).
- PRÉSENTATION DE L'ARTISTE:** Contains another large text area (marked with a red circle 3).
- IMAGES DE L'ARTISTE:** Contains two image upload areas (marked with red circles 4 and 5).
- LIENS DES RÉSEAUX SOCIAUX:** Contains fields for various social media links, including a video link field (marked with a red circle 6).

- 1 → Renseignez ici vos pratique principales. elles seront référencées en accueil dans l'annuaire sur le site des Ateliers Ouverts
- 2 → Renseignez ici votre texte de présentation (3 000 signes max.)
- 3 → Renseignez ici le texte de présentant votre parcours (2 000 signes max.)
- 4 → Charger ici les images de votre travail. Les images qui seront sélectionnées pour l'accueil devront impérativement être au format jpg et dans les dimensions suivantes: 460px(large) X 335px(haut)
- 5 → Renseignez ici le liens vers vos productions videos.
- 6 → Renseignez ici les liens vers vos réseaux sociaux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION DES ATELIERS OUVERTS

PRÉAMBULE

Les Ateliers Ouverts sont un événement culturel alsacien incontournable.

Cette manifestation est l'occasion pour les artistes de montrer leur travail au grand public dans un environnement où les possibilités d'exposition se raréfient. C'est également une expérience de découverte insolite de nos villes et campagnes alsaciennes, où les ateliers viennent se nicher aux détours de friches industrielles, de gares, d'anciennes synagogues ou de combles réinvestis.

Chaque atelier a sa particularité : individuel, collectif, en ville, à la campagne, en périphérie, au nord, au sud, avec ou sans invité, avec ou sans démonstration, et peuvent être de toutes techniques (peintures, dessins, photographies, sculptures, installations, vidéo, etc.), pour tout public.

La sélection des ateliers sera faite par un comité de huit personnes: collectionneurs, journalistes, acteurs de l'art contemporain en Alsace et membres de l'association Accélérateur de Particules.

La seizième édition des Ateliers Ouverts se déroulera les 13-14 et 20-21 mai 2017.

ARTICLE 1^{ER} — APPEL À CANDIDATURES

Les inscriptions se dérouleront un site internet dédié. Les frais de participation sont de 30 euros par artiste (permanents et/ou invités), un forfait sera appliqué pour les inscriptions d'atelier comprenant plus de 6 artistes (montant fixé à 180 euros). L'inscription devra être réglée sur le site par paiement en ligne avant la date de clôture des inscriptions pour être validée. Le paiement ne sera débité de votre compte bancaire que si votre atelier est sélectionné.

Les artistes membres d'un atelier devront décider d'un administrateur qui sera responsable de l'inscription de l'atelier et du règlement pour la participation. Ce dernier est chargé de compléter le profil de l'atelier et de lancer les invitations de participation aux artistes de l'atelier. Pour compléter les profils atelier et artiste, il faudra un texte de présentation, 5 photos maximum (ateliers et artistes), un court texte de présentation du parcours artistique. Attention : une fois le dossier validé, vous ne pourrez plus le modifier.

ARTICLE 2 — CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour proposer aux artistes et au public un événement de qualité, les participants devront:

- Être artiste-plasticien
- Avoir un atelier
- Avoir une formation artistique, ou avoir déjà exposé, ou être inscrit à la Maison des Artistes (AGESSA pour les photographes)
- Être sélectionné
- S'acquitter des frais de participation de 30€ par artiste, avec un plafond de 180€ pour les ateliers de entre 6 et 12 artistes. Si + de 12 artistes la tarification reprend du début

NB: les photos fournies doivent présenter votre pratique artistique et l'espace de votre atelier (pas de portraits des artistes)

ARTICLE 3 — MODALITÉS DE SÉLECTION

La sélection des ateliers est effectuée par un comité de huit personnes: collectionneurs, journalistes, acteurs de l'art contemporain en Alsace et membres de l'association Accélérateur de Particules, sur la base des dossiers remis. Durant une journée le comité regarde et sélectionne chaque artiste premièrement à partir des photos enregistrées lors de la candidature en ligne et dans un second temps suivant sa localisation et son appartenance ou non à un atelier collectif. Un artiste qui ne rentre pas dans les critères de sélection sera repêché s'il est dans un atelier collectif dans lequel les autres artistes sont acceptés ou s'il est dans un village près duquel deux autres villages ouvrent les portes d'ateliers acceptés. La sélection finale est le résultat d'une

première sélection établie par le comité. Le nombre d'ateliers sélectionnés est limité à 150. Il n'y a aucune limite du nombre d'artistes par atelier.

ARTICLE 4 – ANNONCE DE LA SÉLECTION

La sélection est annoncée aux candidats le xx xx xxxx (date communiquée courant 2018).

ARTICLE 5 – ACCUEIL, SÉCURITÉ ET ASSURANCE

Les Ateliers Ouverts sont une manifestation ouverte au public. Les visiteurs évoluent dans votre espace privé. Il en va de votre responsabilité de vérifier ou d'effectuer les démarches afin d'assurer votre atelier en conséquence de l'évènement. L'association Accélérateur de particules organisatrice des Ateliers Ouverts ne pourra être tenue responsable en cas d'incident ou de dégradation des oeuvres.

ARTICLE 6 — COMMUNICATION

Un dépliant-programme sera édité et diffusé mi-avril. Une version téléchargeable sera aussi disponible sur le site des Ateliers Ouverts fin avril. En vue de la promotion de l'évènement et des ateliers sélectionnés, des éléments de communication papier seront distribués à chaque atelier retenu pour participer : affiches, cartes postales et programmes. Il sera de la responsabilité de l'atelier et des artistes le constituant, de s'emparer de ces outils et de relayer l'action des organisateurs en rendant visible leur atelier et en diffusant les documents distribués.

En complétant les informations nécessaires à la participation (tels que nom, prénom, numéro de téléphone, adresse et productions plastiques) les artistes et ateliers donnent leurs accords pour la publication de ces éléments. Ces informations pourront être diffusées sur les supports de communication mis en place par les ateliers ouverts (programme, site internet).

À des fins de promotion de leur travail et de l'évènement (documents destinés à la presse, sites Internet, réseaux sociaux, programme...), les artistes acceptent d'abandonner les droits de reproduction des œuvres présentées pendant l'évènement et autorisent également les Ateliers Ouverts et l'association Accélérateur de Particules à diffuser les dossiers de candidatures aux journalistes.

ARTICLE 7 — CORRECTION ET RECTIFICATION D'INFORMATION

Le droit aux corrections ou rectifications des données personnelles ne pourra se faire que sur demande, spécifique et écrite, de l'artiste responsable de l'atelier (pour le profil atelier) ou de l'artiste (pour le profil artiste). Cette demande ne pourra concerner que les données présentes sur le site web. Une réactivation du profil web pourra être faite pour une durée de 48 h maximum par demande. Au-delà de ce délai, l'artiste ou l'administrateur de l'atelier devra émettre une nouvelle demande à l'administrateur du site ateliersouverts.net.